



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.11.12/02

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251112-DCM2025-1112-2-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Séance du 12 novembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS
Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Thierry Alain BETHAZ, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Saïda HADDOUR (Procuration à C. THABUIS), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Catherine COLLOMB (Procuration à S. SERMONDADAZ), Jean-Michel REBET (Procuration à P. DUCIMETIERE), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 aux termes duquel dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vu la commission des finances du 3 novembre 2025,

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe,

Vu l'exposé fait par Monsieur Claude THABUIS adjoint en charge des finances,

Considérant que conformément à l'article L. 2312-1 alinéa le 3 le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Le Conseil municipal après en avoir débattu :

- **PREND** acte du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2026,
- **DIT** que le rapport d'orientation budgétaire est transmis au représentant de l'Etat et publié sur le site internet de la ville.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 18 novembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 12 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Claude THABUIS

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE



Note explicative de synthèse

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET

Rapporteur : Monsieur le Maire

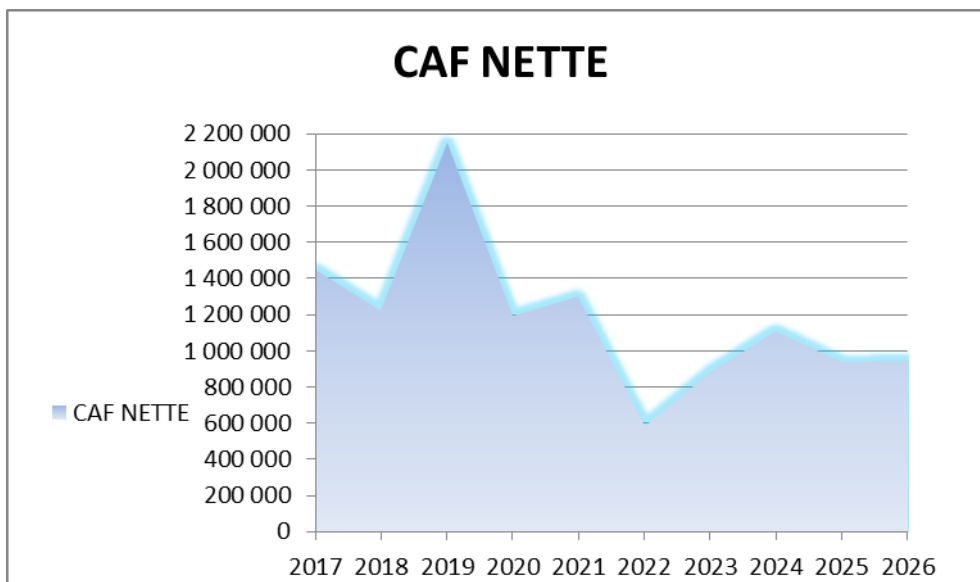
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Perspective d'évolution des finances communales

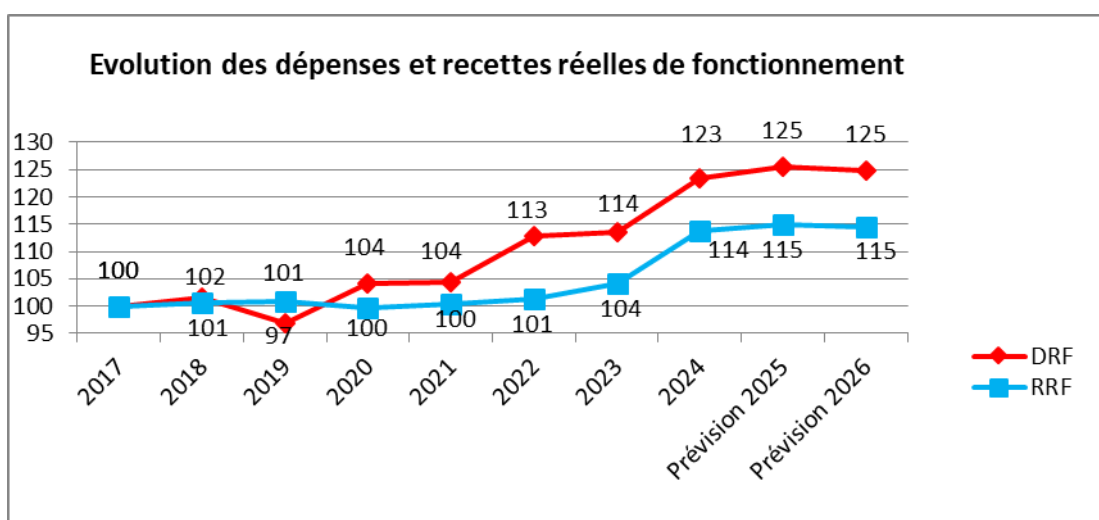
PROSPECTIVE EVOLUTION DES FINANCES DE LA COMMUNE										
RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	8 029 646	8 095 863	8 096 254	8 154 808	8 317 295	8 560 244	8 802 573	9 190 550	9 167 730	9 245 461
Dotations	1 756 219	1 766 292	1 712 431	1 604 140	1 579 964	1 424 796	1 422 150	1 762 908	1 658 721	1 567 400
Fonds Genevois	1 668 480	1 735 484	1 835 332	1 907 869	1 865 037	1 909 934	1 991 153	2 059 656	2 060 000	2 100 000
Produits financiers	435 849	435 806	435 869	435 743	435 781	436 004	435 934	435 589	436 789	436 789
Produits du domaine et autres produits	1 303 206	1 245 485	1 212 972	979 739	1 034 931	1 032 701	1 090 420	1 568 874	1 855 139	1 776 194
Total recettes :	13 193 400	13 278 930	13 292 858	13 082 299	13 233 008	13 363 679	13 742 230	15 017 577	15 178 379	15 125 844
DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	3 102 524	3 178 896	2 820 281	2 694 148	2 789 674	3 066 265	3 503 367	3 599 433	3 577 951	3 524 973
Charges de personnel	4 665 335	4 672 094	4 612 615	4 889 054	5 043 700	5 343 875	5 344 994	6 229 590	6 390 550	6 489 560
Autres charges de gestion	2 147 817	2 243 066	2 147 594	2 773 001	2 581 763	2 961 132	2 610 626	2 694 458	2 660 844	2 561 774
Reversement péréquation	292 936	323 991	327 858	324 189	325 866	313 315	308 147	297 555	446 229	446 229
Annuité des dettes	1 536 988	1 636 548	1 229 402	1 210 928	1 192 980	1 094 162	1 092 000	1 090 067	1 165 689	1 160 141
Total dépenses :	11 745 600	12 054 595	11 137 750	11 891 320	11 933 983	12 778 749	12 859 134	13 911 103	14 241 263	14 182 677
CAF NETTE	1 447 800	1 224 335	2 155 108	1 190 979	1 299 025	584 930	883 096	1 106 474	937 116	943 167

Définition de la CAF nette ou épargne nette : correspond aux recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement – le remboursement du capital de la dette. **Ce solde mesure la capacité d'investissement de la commune et par conséquent sa santé financière**

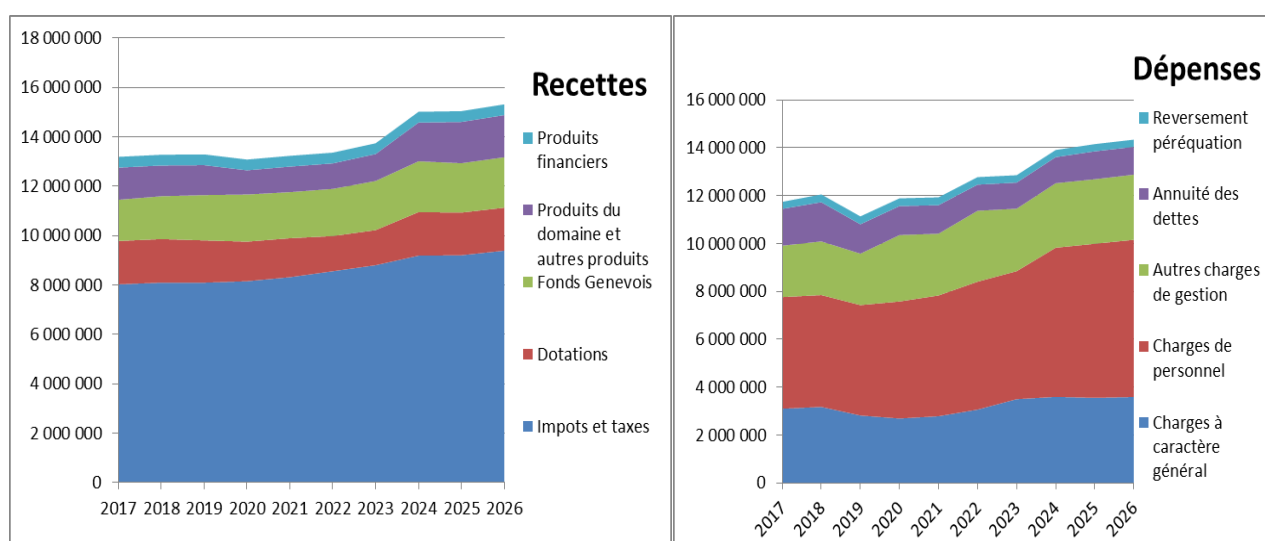
- Une épargne nette en forte chute jusqu'en 2022 et qui depuis 2023 se stabilise en moyenne à 900k€.



Une évolution ordonnée des recettes et dépenses de fonctionnement malgré de nouveaux prélèvements de l'Etat sur notre budget en 2025 (DILICO, DCRTP, DGF= -256k€ soit 1.5% des RRF)



➤ Illustration de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement par type.

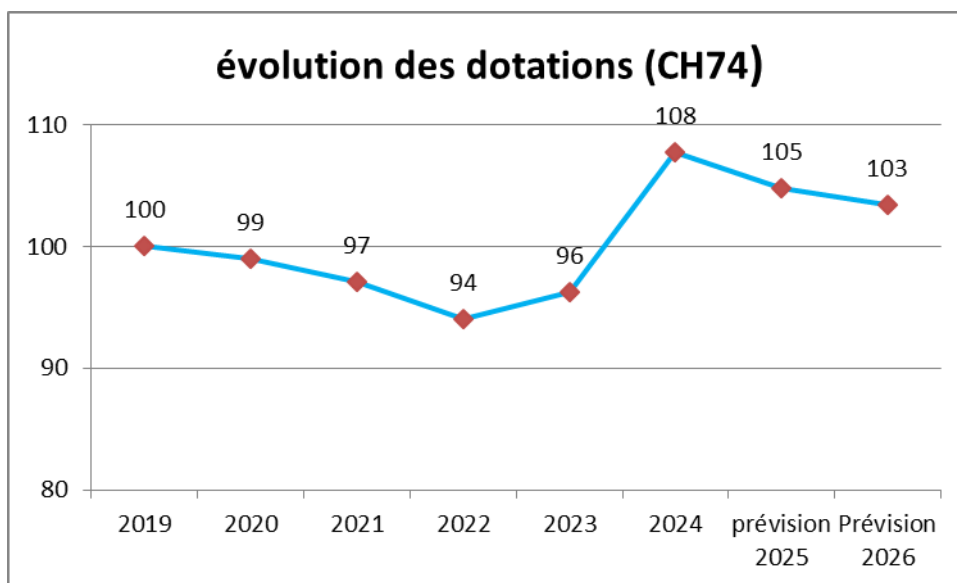


Dotations, subventions et participations (CH74)

Les dotations constituent la 2^{ème} ressource la plus importante de la commune. Elles représentent 24% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF).

Constituées de la DGF, des compensations fiscales, des dotations de la CAF et du fonds Genevois.

En 2025 baisse de la DGF de 20k€ et de la DC RTP de 85k€.



Impôts et taxes (CH73)

Les impôts et taxes constituent la 1^{ère} ressource de la commune, avec 61% des RRF.

Composés principalement par les contributions directes, l'attribution de compensation et les droits de mutation.

Suite au transfert à la CCPR de la compétence tourisme, l'attribution de compensation diminue de 80k€ en 2025 et à nouveau de 80k€ en 2026, la subvention versée à l'Office de Tourisme diminue dans les mêmes proportions.

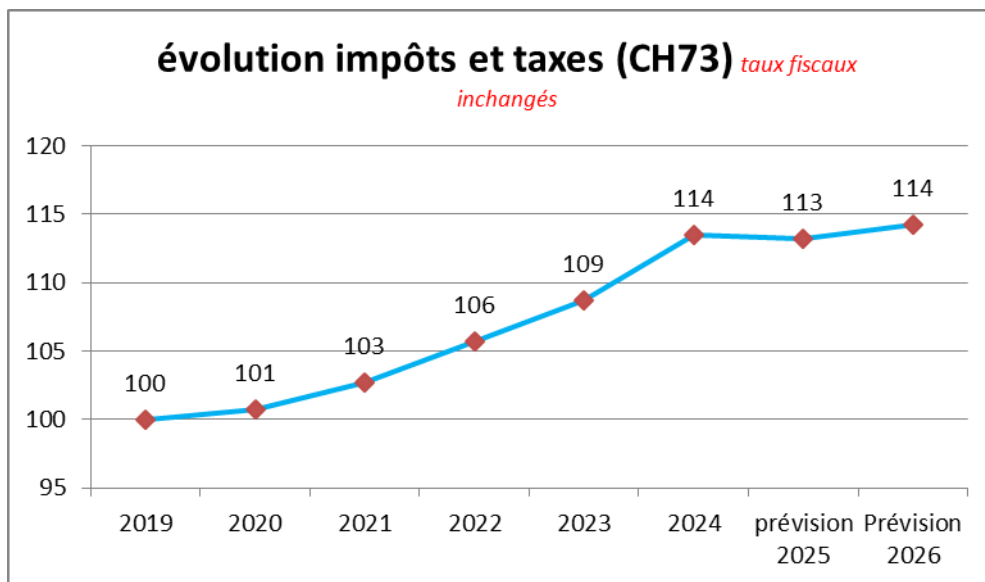
Fiscalité communale et Taux 2026

Dans l'attente de la loi de finance, l'évolution des bases fiscales est estimée en 2026 à +1,2% correspondant à l'inflation prévisionnelle (0.9%) et au dynamisme local pour 0,3%.

Lors de la séance du Conseil Municipal de vote du budget, l'assemblée devra se prononcer sur les taux fiscaux pour 2026.

Le taux communal 2025 de Taxe Foncière sur le bâti (TF) est de 26.85%, celui de Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) de 43.82% et celui de la taxe d'habitation (TH) est de 15.62%. Les taux de fiscalité n'ont pas évolué depuis 2015

Pour 2026 il sera proposé de ne pas modifier les taux fiscaux.

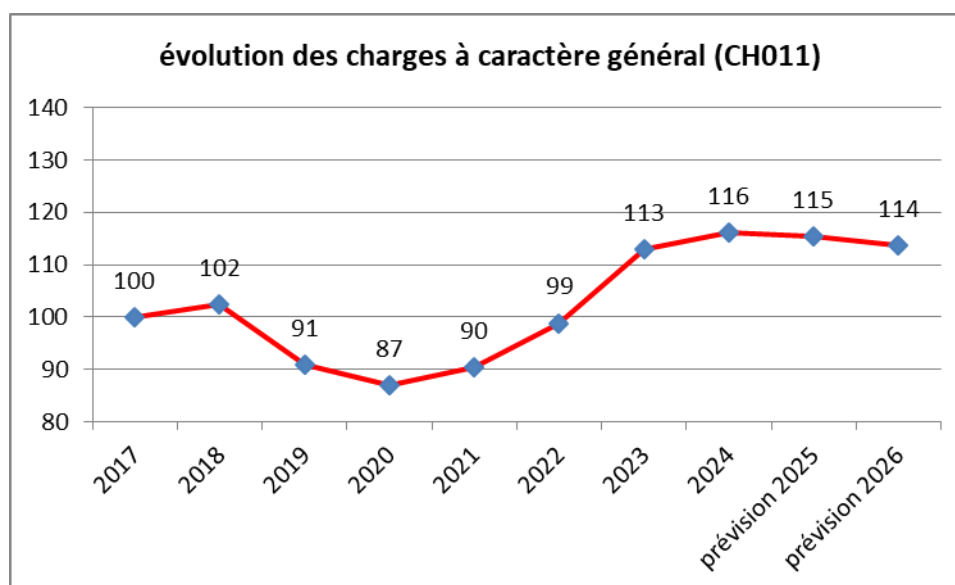


Du côté des dépenses, les charges de personnel (CH012), les charges à caractère général (CH011) et les autres charges de gestion courante (CH65) représentent 96% de nos Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF).

Charges à caractère général (CH011)

Les charges à caractère général constituent le 2^{ème} poste des dépenses. Elles représentent 27% des DRF. Elles sont composées de tout ce que la collectivité consomme pour son activité (fournitures, énergies, services, prestations...)

L'évolution a été marquée en 2022-2023 par l'inflation, notamment sur l'énergie. Depuis 2024 les dépenses sont mieux maîtrisées, toujours avec le souci de bonne gestion (sobriété énergétique, mise en concurrence, gestion des bâtiments...)

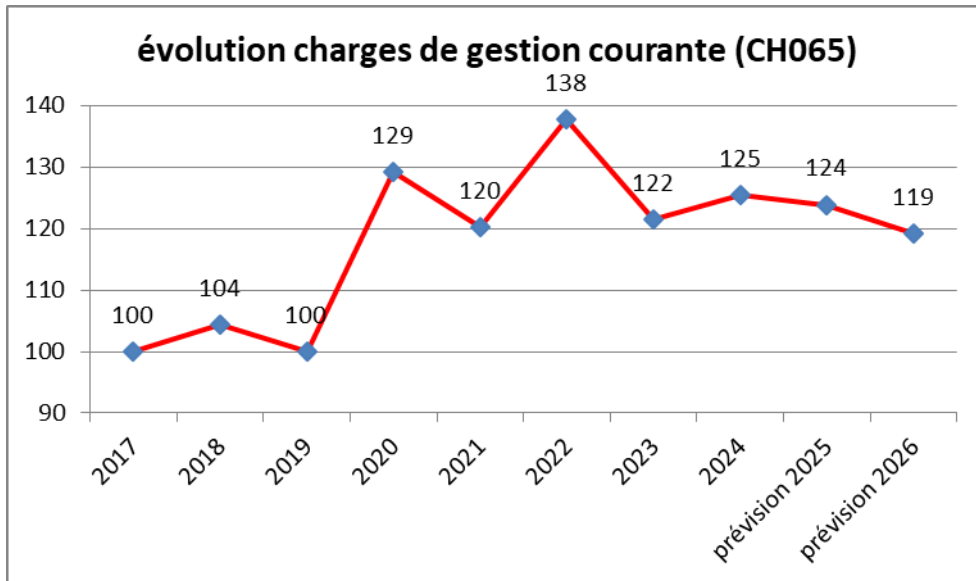


Charges de gestion courante (CH65)

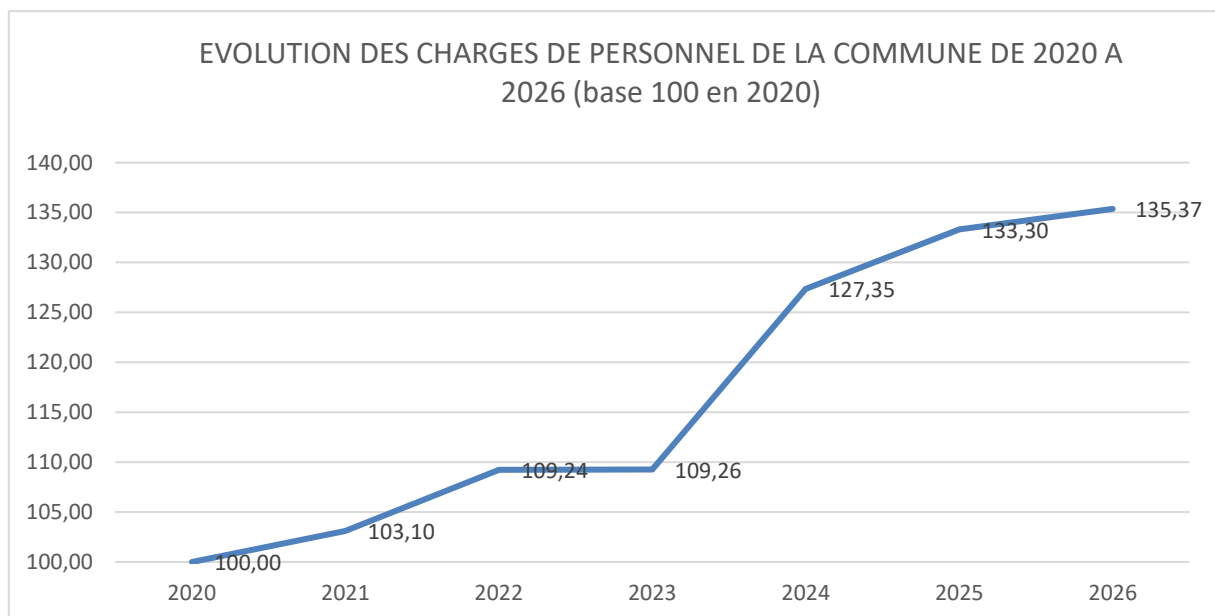
Les charges de gestion courante constituent le 3^{ème} poste des dépenses, juste derrière les charges à caractère général. Elles représentent 21% des DRF. Les charges de gestion courante constituent la part du budget communal consacrée à d'autres organismes tels que les

associations, la MJC, l'Office de Tourisme, l'Espace nautique des Foron, l'OGEC ESCR, le SDIS, le CCAS, mais aussi les indemnités des élus.

Sur 2025 et 2026 on mesure l'incidence du transfert de la compétence tourisme à la CCPR par la baisse de la subvention à l'Office de tourisme (-160k€) compensée par une diminution de l'attribution de compensation (au Chapitre 73 du budget)



Charges de personnel (CH012)



Entre 2023 et 2024 les charges de personnel ont fortement augmenté suite au transfert du service jeunesse sous giron communal et à la création d'un nouveau service municipal : le Centre de Santé.

Le CH012 réalisé passe de 5 345 000€ en 2023 à 6 230 000€ en 2024, soit une augmentation de 885 000 € (16,56%) :

+ 652 000 € liés à la création du Centre de Santé Municipal

+ 148 000 € liés au transfert de service et de personnel du CCAS vers la Commune

+ 85 000€ liés à la revalorisation des grilles indiciaires, aux avancements d'échelons et de grades, et à l'instauration de l'indemnité de résidence

Après une forte augmentation en 2024, l'évolution des charges de personnel revient à la normale en 2025 avec un budget prévisionnel de 6 521 k€, soit une augmentation de 4,68%.

Pour 2026, la progression serait de +1,55%.

Le budget prévisionnel 2026 serait de 6 622k€, soit + 101 000€ d'augmentation par rapport au budget prévisionnel 2025.

Cette augmentation par rapport au BP 2025 se décompose de la manière ci-après :

> Des augmentations structurelles classiques (+ 1,03%) :

+ 34 000€ liés aux avancements d'échelons et de grades (effet GVT)

+ 33 000€ liés aux promotions internes

> Des diminutions liées aux remplacements des départs (- 0,51%) :

- 38 000€ liés à un effet de Noria (agents administratifs et professeurs de musique)

+ 5 000€ liés à aux remplacements d'agents techniques

> Une évolution liée à des recrutements et/ou réorganisations de services (+0,25%) :

+ 9 000€ liés au renforcement des profils du service communication

+ 7 000€ liés au renforcement des profils du centre de santé

> Une évolution liée aux recrutements d'apprentis (+0,32%) :

+ 7 000€ liés au recrutement d'une apprentie en communication

+ 14 000€ liés au recrutement d'une apprentie en ressources humaines

> Une provision supplémentaire pour remplacement des arrêts longues durées sur des postes primordiaux (+0,46%)

+ 15 000€ sur le poste d'instructeur droit des sols

+ 15 000€ sur le poste de responsable bâtiments

Cette projection du BP2026 met en avant les lignes directrices ci-après :

- une optimisation budgétaire des moyens avec un effet de Noria qui vient nuancer l'effet GVT. Le remplacement des départs en retraite par des profils « juniors » permet de compenser une partie des augmentations liées aux avancements des personnels titulaires.
- une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec :
 - d'une part, l'anticipation des remplacements sur les postes dits « critiques » qui nécessitent une expertise particulière et qui sont souvent en tension.
 - d'autre part, le recrutement d'apprentis pour permettre la transmission des savoirs et/ou la montée en compétences des services

- un meilleur alignement des compétences par rapport aux besoins, avec le recours à des profils plus qualifiés (se référer au tableau de répartition des effectifs par cadres d'emplois, dans lequel on voit une progression des profils de catégorie A). Cette stratégie vise sur le moyen terme une optimisation du fonctionnement des services et de leur efficacité.

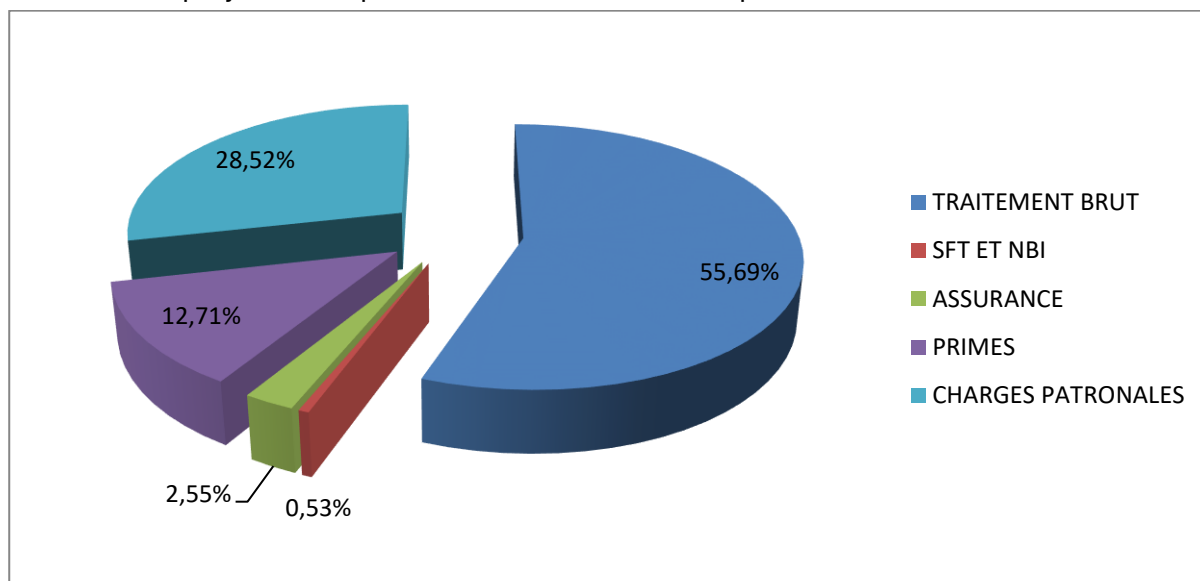
A noter que dans l'analyse du chapitre 012, une attention toute particulière est portée sur le budget de personnel du Centre de Santé. La spécificité de ce budget réside dans le fait que les personnels soignants font rentrer des recettes de fonctionnement (facturation des consultations médicales) qui contribuent à l'équilibre budgétaire de la structure. Pour faire fonctionner cette même structure, la collectivité doit par ailleurs recruter des personnels non soignants (gestionnaire administrative et assistantes médicales).

Aussi, afin de veiller à la bonne gestion budgétaire de cette structure, la collectivité analyse régulièrement un certains nombres d'indicateurs RH tels que :

- les profils des médecins recrutés et leur position sur la grille des rémunérations
- le ratio masse salariale / budget de fonctionnement global
- le ratio ETP soignants / ETP non soignants
- les heures effectives de consultations des médecins

Entre 2020 et 2026, la Commune est passée de 149 agents (119,71 etp) 153 agents (118,12 etp).

Pour 2026, le projet de chapitre 012 de 6 622 000€ se répartit comme suit :



Depuis 2020, conformément aux Lignes Directrices de Gestion, une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) a été portée par la Municipalité.

Un certain nombre de dépenses liées à de l'action sociale ont ainsi été inscrites au budget :

- 18 000€ par an de participation à la protection sociale (complémentaire et prévoyance santé)
- 29 000€ par an de participation aux titres restaurant mis en place en 2022

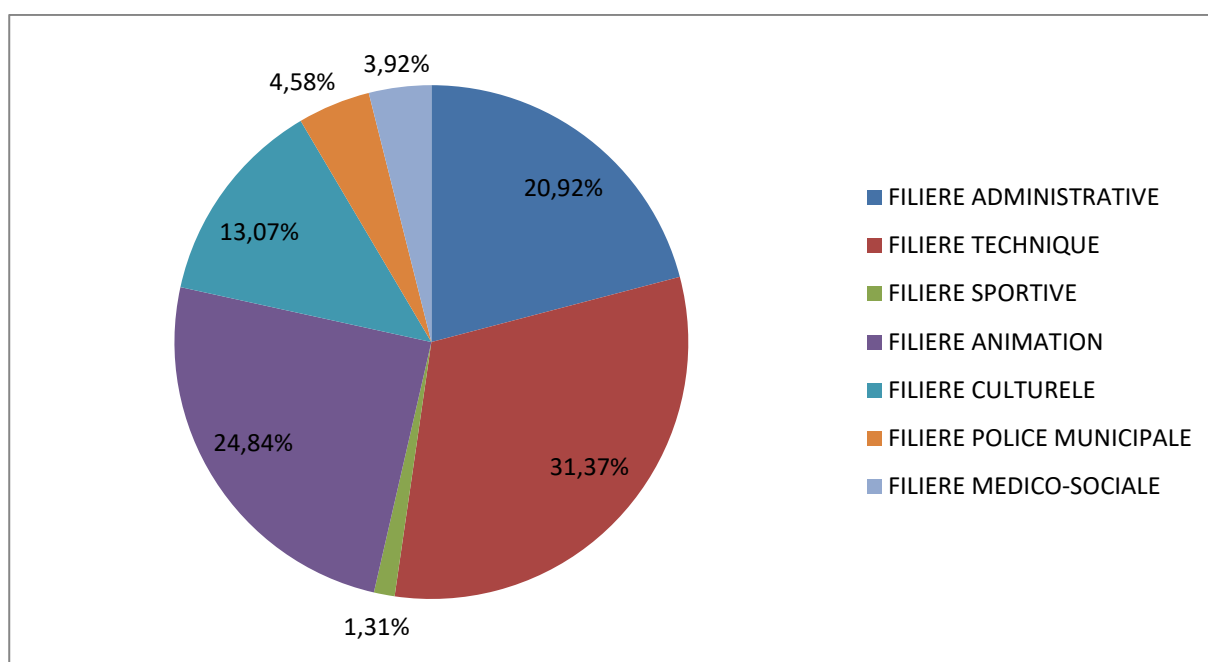
Une réflexion est en cours, en concertation avec les représentants du personnel, pour développer ces deux types de participations, et également activer de nouveaux leviers d'action sociale.

En 2026, les 153 agents (118,12 etp) de la collectivité sont composés de 91 titulaires (fonctionnaires) et de 62 non titulaires (contractuels), soit 40% de contractuels.

Les effectifs comptent 60% de femmes et 40% d'hommes, et la moyenne d'âge est de 47 ans.

Les effectifs sont composés à plus de 71% d'agents d'exécution (de catégorie C) et appartiennent en majorité (31%) à la filière technique.

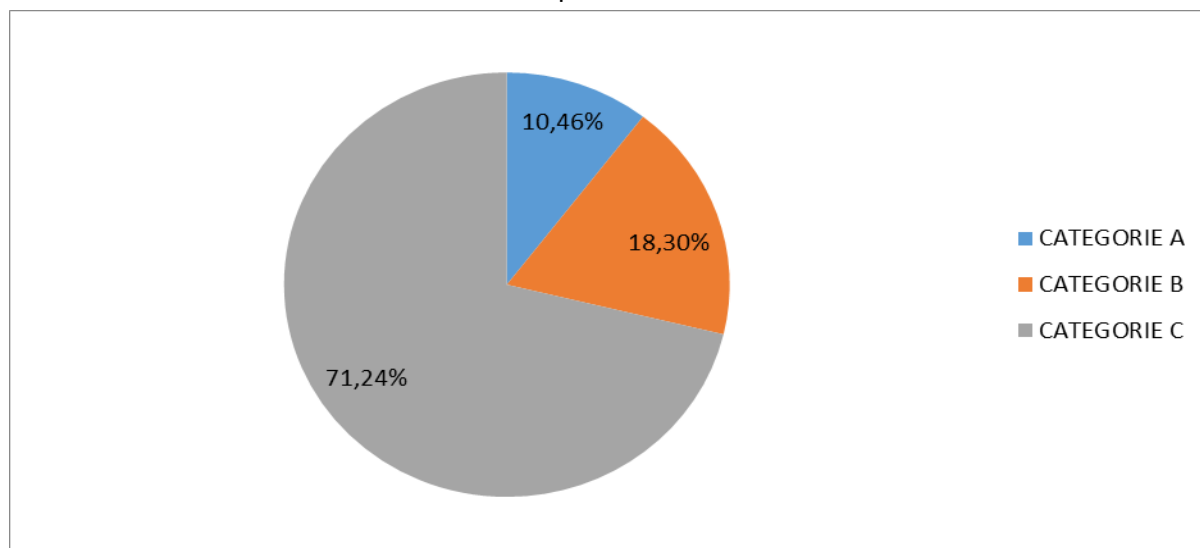
Les 153 agents sont répartis dans 7 filières de la manière suivante :



Les effectifs sont répartis en 3 catégories :

- la catégorie A correspond aux **fonctions de conception et de direction (> BAC+3)**,
- la catégorie B correspond aux **fonctions d'application (BAC à BAC +2)**,
- la catégorie C correspond aux **fonctions d'exécution**.

Au sein du Commune, les effectifs sont répartis de la manière suivante :



Evolution de l'en-cours et de l'annuité de la dette

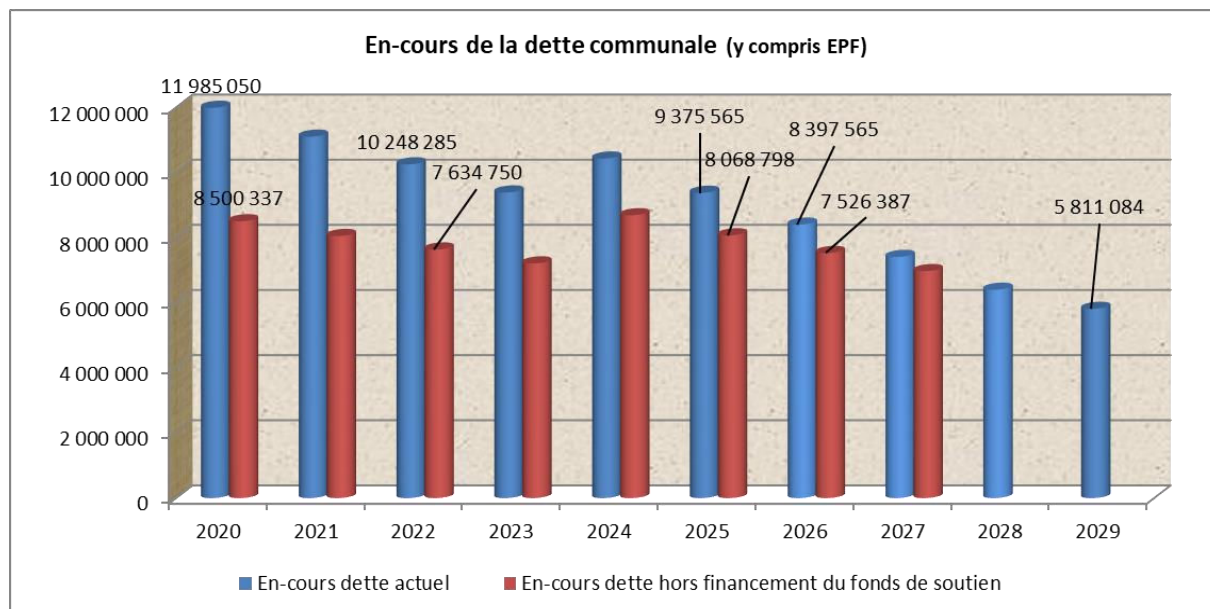
La collectivité n'a pas emprunté depuis 2018. Avec la sortie du prêt structuré en 2016, l'en-cours de la dette communale est entièrement composé de prêts sans risque (6 prêts classés 1A dans la charte Gissler). Fin 2024 la commune a contracté de nouveaux engagements financiers auprès de l'EPF 74 pour l'acquisition de la propriété Fetz et de l'immeuble Bardoux aux conditions suivantes :

Acquisition via l'EPF 74 de l'immeuble Bardoux 12 place de la République :

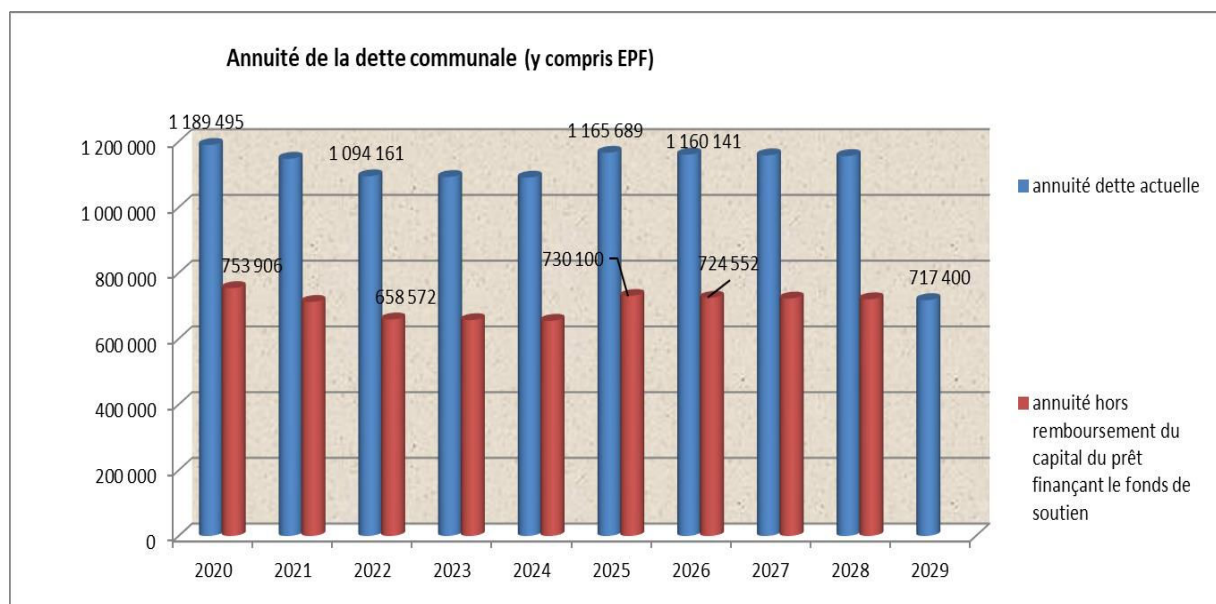
- Portage de 2024 à 2049
- Prix acquisition 1 393 410€
- Première annuité en capital à partir de 2025 : 56 030€
- +2.7% de frais sur le capital restant dû

Acquisition via l'EPF 74 de la propriété Fetz 78 ave V.Hugo :

- Portage de 2024 à 2049
- Prix acquisition 525 300€
- Première annuité en capital à partir de 2025 : 22 199€
- +2.7% de frais sur le capital restant dû

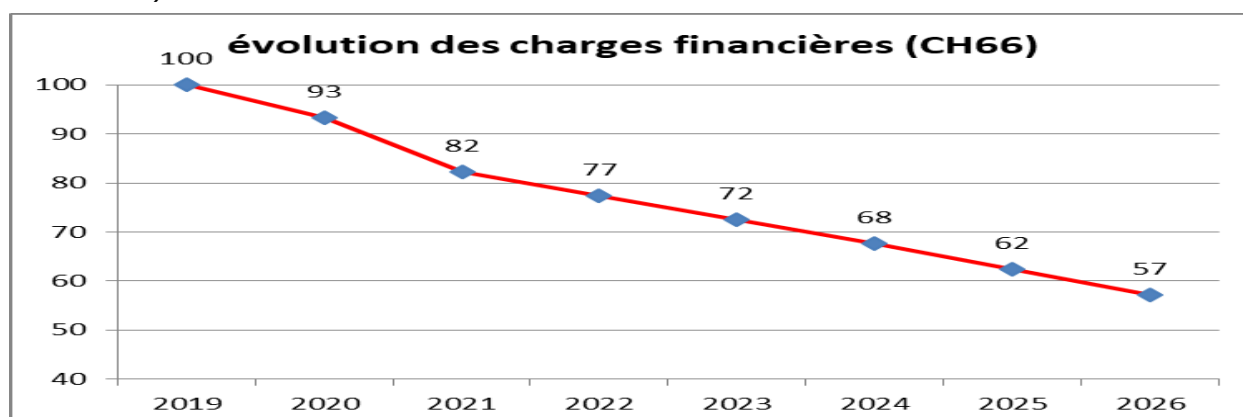


L'annuité de la dette (hors remboursement du capital du prêt finançant le fonds de soutien) augmentera de 76k€ à partir de 2025 du fait des nouveaux portages EPF74.



La commune a bénéficié de la baisse des taux sur les prêts et continue d'amortir son stock de dettes. Le taux moyen de la dette (intérêts/en cours de dette) est de 2.5%.

Du fait de l'amortissement progressif de l'en-cours de la dette, les charges financières (intérêts de la dette) ont fortement baissé.



Supportabilité de la dette

En K€ / année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
En-cours de dette/ Epargne brute (*1)	5,6	5,0	7,1	5,4	5,2	5,1	4,3
Annuité dette/ Epargne de gestion (*2)	50%	48%	65%	55%	50%	57%	54%
(Dépenses réelles+Rbt du capital de la dette)/recettes réelles (*3)	91%	90%	96%	94%	93%	94%	94%

(*1) ce ratio mesure le nombre d'années d'épargne qu'il faut consacrer pour rembourser la dette. Moins de 5 ans est un bon score, à l'approche de 10 la situation devient préoccupante, au-delà de 10 ans la situation est critique.

(*2) le rapport annuité de la dette/ Epargne de gestion il est souhaitable de rester inférieur à 50%

(*3) si le ratio excède 100% cela signifie que la dette n'est plus financée à 100% par la section de fonctionnement, dès lors réglementairement le budget n'est plus équilibré

Les ratios montrent que la dette est soutenable au regard des capacités financières de la collectivité.

Zoom sur le Centre de Santé du Foron :

CENTRE DE SANTE DU FORON							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	CA24	BP25	BP26		CA24	BP25	BP26
Charges de personnel	651 686 €	687 051 €	699 500 €	Honoraires médicaux	353 045 €	415 000 €	473 364 €
Charges à caractère général	78 788 €	59 795 €	56 586 €	Dotations	134 534 €	190 000 €	164 000 €
				Reste à charge	242 895 €	141 846 €	118 686 €
Total dépenses	730 474 €	746 846 €	756 086 €	Total recettes	730 474 €	746 846 €	756 050 €

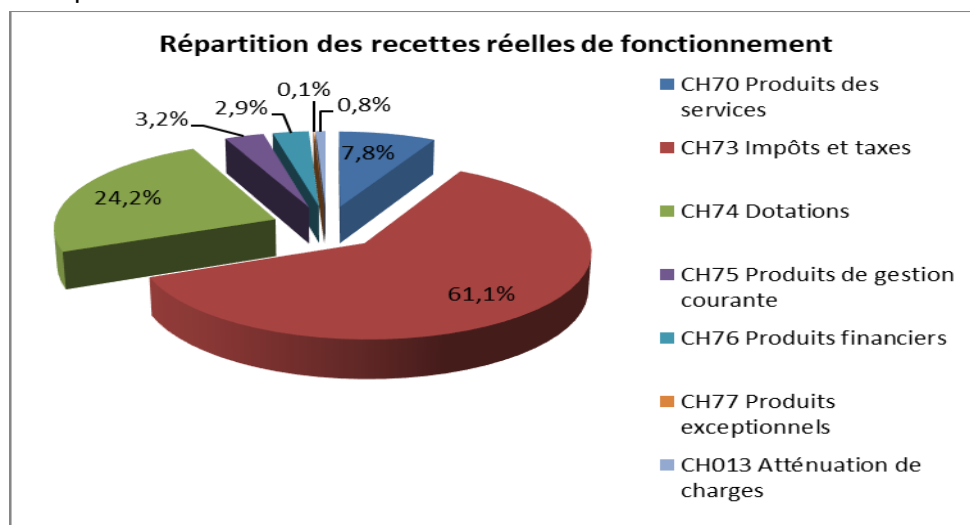
2026 marquera la 3^{ème} année d'activité du Centre de Santé du Foron. L'attention continue à être portée sur sa bonne gestion et la recherche des subventions pour permettre de limiter le reste à charge pour la commune. De fait pour 2026 le reste à charge devrait continuer à être en baisse (118k€).

Point sur les budgets annexes de la commune :

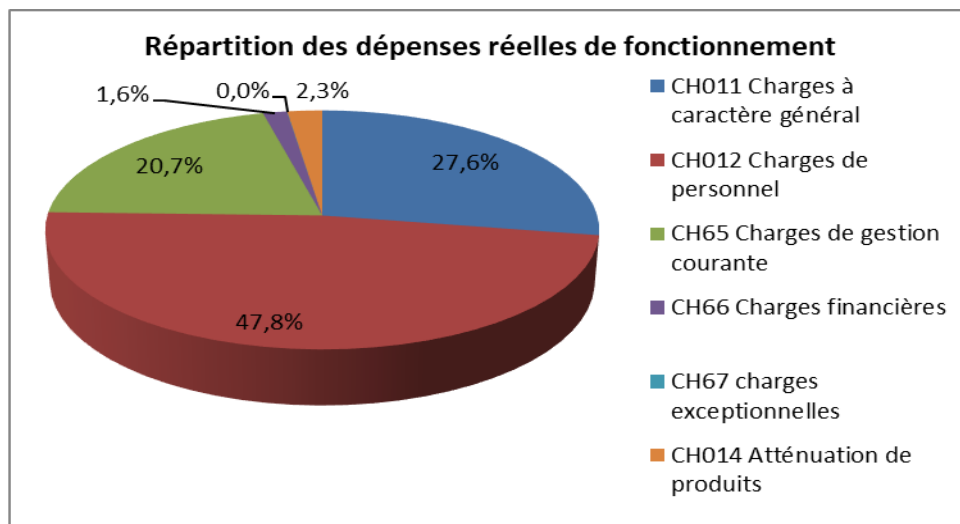
- Budget annexe des locaux commerciaux (budget des activités commerciales soumis à TVA) : aménagement du local commercial 12 place de la République pour de la restauration afin d'être loué ; montant des travaux estimé à 114k€ en autofinancement (inscription provisoire d'un prêt qui ne sera pas souscrit).
- Budget annexe du Parc des expositions : les travaux de rénovation énergétique sont conformes au budget inscrit en 2025 pour 12.9M€. Les sommes engagées comptablement sur 2025 passeront en reste pour des premiers paiements sur 2026.

Structure des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune

Composition des recettes de fonctionnement



Composition des dépenses de fonctionnement



Projection 2026 :

PROJECTION BUDGET 2026 SANS REPRISE DE RESULTAT					
VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					135k€ de recettes exceptionnelles d'occupation du domaine public
		BP 2025	BP 2026	Ecart	Soit
70	Produits du domaine et ventes diverses	1 242 331,00	1 178 726,00	-63 605,00	-5,1%
73	Impôts et taxes	9 167 730,00	9 245 461,00	77 731,00	0,8%
74	Dotations, subventions et participations	3 718 721,00	3 667 400,00	-51 321,00	-1,4%
75	Autres produits de gestion courante	502 808,00	477 468,00	-25 340,00	-5,0%
013	Atténuations de charges	110 000,00	120 000,00	10 000,00	9,1%
	Total des recettes de gestion courante	14 741 590,00	14 689 055,00	-52 535,00	-0,4%
76	Produits financiers	436 789,00	436 789,00	0,00	0,0%
77	Produits spécifiques	12 400,00	10 000,00	-2 400,00	-19,4%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		15 190 779,00	15 135 844,00	-54 935,00	-0,4%
011	Charges à caractère général	3 766 265,00	3 710 498,00	-55 767,00	-1,5%
012	Charges de personnel	6 520 970,00	6 622 000,00	101 030,00	1,5%
014	Atténuations de produits	446 229,00	446 229,00	0,00	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	2 715 147,00	2 910 056,00	194 909,00	7,2%
	Totale des dépenses de gestion courante	13 448 611,00	13 688 783,00	240 172,00	1,8%
66	Charges financières	187 543,00	170 800,00	-16 743,00	-8,9%
67	Charges spécifiques	13 000,00	13 000,00	0,00	0,0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		13 649 154,00	13 872 583,00	223 429,00	1,64%
<i>Retaitement subvention au CCAS / reprise résultat 2025</i>			-296 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT RETRAIT		13 649 154,00	13 576 583,00	-72 571,00	-0,53%
DISPONIBLE POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
		Investissement			
	REPORT: RRF-DRF	1 263 261,00			
	Taxe urbanisme	30 000,00			
	FCTVA	320 000,00			
	Amendes de police	80 000,00			
	Cession terrain les Crys	151 000,00			
	Remboursement capital des emprunts	-904 767,00			
DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENT BP 2026		939 494,00			

- Budget voté en décembre sans reprise du résultat de 2025.
- Stabilité des taux d'imposition et revalorisation des bases fiscales de 1.2%.
- Stabilité des tarifs municipaux.
- Baisse de 0.5% des DRF par rapport au budget 2025.
- Baisse de 0.4% des RRF par rapport au budget 2025 mais recette exceptionnelle de 135k€ en 2025.

- Un disponible pour investir avant reprise du résultat de 2025 évalué à 939k€.

Enveloppes possibles pour l'investissement en 2026 et critères de choix :

- Fin de mandat : terminer les projets en cours, ne pas en lancer de nouveaux.
- Critères d'inscription au budget : les dépenses liées à la sécurité, aux mises aux normes, dépenses récurrentes, de remplacement des équipements des services.
- Charge à la nouvelle équipe municipale élue en mars de déployer son programme avec la reprise du résultat au budget supplémentaire.

Foncier		sécurité et mises aux normes		récurrent		remplacement matériel des services	
emplacements réservés n°9 et 40 gare routière et Folleuse	150 000	voirie	40 000	voirie	47 000	tous services	12 000
acquisition délaissés voirie	20 000	bâtiments	28 000	aide réhabilitation	15 000	matériel festivité	30 000
		cadre de vie	31 000	EPF	75 000	école de musique	5 000
		loges cinéma	40 000			médiathèque	3 000
						Police municipale	4 000
						Centre de santé	12 000
						mobilier bureau	5 000
Totaux	170 000		139 000		137 000		71 000
solde inscrit à une réserve d'investissement pouvant couvrir les imprévus en cours d'année (chaudière HS, chauffe eau, alarmes, dégradations...) et/ou venir s'ajouter au budget supplémentaire aux crédits à affecter							

Perspectives et orientations pour le mandat 2026-2032

- Prévision du disponible pour l'investissement sur le prochain mandat : 1.3M€ par an + l'excédent de fonctionnement et solde d'exécution 2-3M€ (une seule fois) soit 10M€ sur la durée du mandat. De ce disponible pour investir il faut retrancher chaque année environ 600K€ d'investissement récurrent (voirie, bâtiments, équipements...), soit 3.6M€ sur la durée du mandat.
- Un enjeu financier qui se résume à parvenir à maintenir une épargne nette dans un contexte dégradé avec :
 - Une évolution dynamique des dépenses de fonctionnement et une faible progression des recettes.
 - L'Etat qui met de plus en plus à contribution les collectivités locales du fait de son endettement.

Les outils à disposition (quelques pistes non exhaustives)

- La politique tarifaire : se rapprocher du coût du service tout en proposant des tarifs sociaux pour ceux qui en ont besoin.
- Les missions de la collectivité : quels services, avec quels moyens, pour quel niveau de qualité ? Faut-il tout maintenir ?
- La structure de la collectivité : la gestion du domaine public, du parc immobilier, les coûts d'exploitation.
- L'efficacité de l'action publique : gestion des compétences commune avec l'interco – mutualisation.
- L'évolution de la fiscalité : taux inchangés depuis 2015 – 1% de hausse génère 44k€ par an ; actuellement le taux de taxe foncière sur le bâti est inférieur de 14% au taux moyens communaux sur le département, un alignement générerait 600K€ de recettes supplémentaires par an

- Emprunt et effet de levier : une recette annuelle de 600k€ permet de couvrir le remboursement d'un emprunt de 8M€ remboursé en 20 ans au taux actuel de 3.6%.
- Tout nouvel emprunt doit réglementairement financer de l'investissement et dans le cadre d'une bonne gestion ne pas dégrader l'épargne nette, ce qui implique de lui adosser les ressources nécessaires à son remboursement (recettes de fonctionnement supplémentaires et/ou baisse des dépenses de fonctionnement).